Sud Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Octobre 2012

N°82

SOMMAIRE

Entretien individuel, dés-intégrations et appel : page 1

PPP et plainte: page 2



Solidaires

Unitaires

Démocratiques

A quoi sert l'entretien de carrière ? Et à qui ?

1er épisode : le Mythe qui nous fait tous rêver

L'entretien de carrière individuel, qu'on nomme EADP (Entretien Annuel de Développement Professionnel) à GFI, est l'outil incontournable de la gestion RH en SSII depuis les années 80. Nous sommes presque tous sûrs et certains qu'il est indispensable au bon déroulement de notre vie professionnelle

Car grâce à l'EADP on est écouté, nos talents sont reconnus et nos ambitions professionnelles favorisées, nos demandes de formation et d'augmentation de salaire sont entendues, sinon satisfaites…

C'est pourquoi ceux parmi nous qui ne bénéficient pas d'un entretien individuel chaque année se sentent victimes d'une injustice, et les Représentants du Personnel exigent une parfaite égalité de traitement : un entretien par an et par personne.

Mais ce mythe correspond-il à une réalité, ici ou ailleurs ? Nous en doutons…

Qui se souvient d'un entretien pour lequel tout cela a été vrai, à GFI ou ailleurs ? Est-ce arrivé plusieurs fois de suite ?

Ecrivez-nous pour témoigner !

Rachat de la division BUS de Thales

Convaincus d'avoir raison sur le fond, les élus du CCE ont décidé de faire appel du jugement du TGI qui avait débouté le CCE.

La Direction aimerait se débarrasser de quelques Représentants du Personnel trop gênants

L'agence de GFI Informatique Nancy connait de vrais problèmes de management, qui ont semblé suffisamment pathogènes au CHSCT de la région Est pour que celui-ci commande une expertise sur ce sujet. Aussitôt la direction prépare le transfert des équipes de Nancy vers GFI Progiciels. Résultat : l'expertise portera sur une population qui ne sera plus du ressort du CHSCT qui l'a commandée… et un mandat d'élu qui doit disparaitre.

Plus grossier : les élus de Némausic font leur travail et soumettent à l'IT (Inspection du Travail) des problèmes de non-respect de la convention collective (notamment pour les salaires minimum/grille Syntec et les modalités ARTT affectées inégalement dans la même fonction). L'IT intervient aussi pour le CHSCT et constate même un délit d'entrave caractérisé ! Leur directeur est furieux au point de déclarer en réunion du CE qu'il fera fusionner Némausic avec l'agence de Montpellier de GFI Progiciels pour faire disparaitre leurs mandats de r.p. et donc se débarrasser d'eux. Ils persistent. Surprise cet été : un beau projet d'intégration dans GFI Progiciels avec disparition de tous les mandats, et une direction redevenue tout sourire !

Deux entités et situations différentes, mais dans les deux cas on voit la direction sortir l'artillerie lourde pour gratter là où des élus consciencieux la démangent !

Evidemment ce sont les managers opérationnels (chefs d'entités ou patron de branche) qui sont à l'origine de ces projets : la DRH est chargée de couvrir l'opération d'un vernis légal en nous assurant que ça n'a rien à voir avec l'action des r.p., que ces rapprochements ont un sens opérationnel évident. Un sens ? Plusieurs en réalité, y compris la tentative de certains de se débarrasser des gêneurs plutôt que respecter les salariés et leurs droits.

L'opération, précipitée, déraille un peu : la DRH a oublié de négocier le devenir des mandats en question avec les syndicats, et a tenté maladroitement de le faire pendant la réunion du CCE du 25 septembre avec les élus du CCE, dont ce n'est pas le rôle : ils ont refusé ce dérapage et demandé à la DRH de traiter correctement ces dossiers. Il nous reste 2 bonnes semaines pour négocier tout ça avant le CCE extraordinaire prévu le 18 octobre, c'est bien suffisant pour régler ça dans le respect de la loi.

Union syndicale Solidaires

Dans la série « c'est bien assez pour les salariés »

M. Rouaix nous écrit une petite bêtise

Nous avons tous reçu un mail signé par M. Rouaix nous annonçant et expliquant les modalités de la distribution de la PPP ou Prime de Partage des Profits (ne riez pas !).

Ce message contient cette affirmation précise :

« le montant de la prime est inversement proportionnel aux salaires. »

Pourtant la suite du message détaille clairement les règels d'attribution et les montants des primes :

- prime de 75 € pour un salaire annuel inférieur à 28.000 €
- prime de 50 € pour un salaire annuel égal ou supérieur à 28.000 € et inférieur à 45.000 €
- prime de 40 € pour un salaire annuel égal ou supérieur à 45.000 € et inférieur à 60.000 €
- prime 30 € pour un salaire annuel égal ou supérieur à 60.000 €

Mais si le montant de la prime est « inversement proportionnel aux salaires » comme nous l'a écrit notre PDG, alors le salaire de ceux qui touchent 30€ est deux fois et demi supérieur au salaire de ceux qui touchent 75€. Bon , il y a des tranches, alors nous admettrons que le calcul est approximatif, mais en gros ça veut dire que ceux qui touchent 30€ ont un salaire annuel de, allez, 90 000 ou 100 000 € au grand maximum.

Evidemment personne ne croira que nos managers, responsables d'entités, de division etc. gagnent seulement 100 000 € par an de salaire brut.

Alors est-ce vraiment un mensonge ? Nous ne le pensons pas, notre PDG n'a probablement pas voulu nous cacher la vérité ce jour-là. Nous y voyons plutôt une **nouvelle illustration de la désinvolture avec laquelle notre PDG traite les salariés** : quand il s'adresse à eux, (et le texte a sans doute été rédigé par quelqu'un d'autre que lui) il ne fait même pas l'effort de s'assurer qu'il écrit ou signe un texte contenant des informations vraies et cohérentes.

Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr**
ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Où en est l'action de la justice sur le détournement de fonds au CE de GFI IP ?

Rappel : à la fin de l'été 2010 on découvre des dépenses anormales sur le budget de fonctionnement du CE de GFI IP. Le trésorier de l'époque, qui gardait les relevés bancaires pour lui, démissionne immédiatement du CE. Notre DS Vincent Bracchetti, qui était alors le seul élu SUD GFI au CE, demande aussitôt que le CE porte plainte ; les autres élus et le Président hésitent. Entre temps les élections de 2011 donnent au CE une majorité SUD GFI, et le CE porte plainte.

Depuis, nous constatons avec désolation que l'enquête n'avance que très lentement : après plusieurs relances auprès du procureur Vincent a enfin été auditionné mi-septembre, et doit l'être à nouveau la semaine prochaine. **Soyez assurés que nous ne laisserons pas tomber.** *(A suivre)*

Consultez notre NOUVEAU SITE WEB :

www.sudgfi.fr

- Inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir les informations régulièrement et être consultés lors de la signature d'accords d'entreprise
- Tenez-vous informés de l'actualité sociale de GFI
- Retrouvez tous nos tracts depuis 2006
- Informez- vous sur vos droits : fiches, accords commentés, Syntec...
- Trouvez un contact SUD GFI proche de vous
- Apprenez tout de SUD GFI : son histoire, ses valeurs, son fonctionnement démocratique, ses actions
- Prenez connaissance de nos sélections de livres, vidéos, photos, liens
- Ou adhérez simplement à SUD GFI !

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT : REJOIGNEZ SUD Groupe GFI

Téléchargez notre Pack adhérent :
http://www.sudgfi.fr/images/documents/divers/pack_adherent_2012.zip

Vous y trouverez :
- une feuille de calcul de votre cotisation en fonction de vos revenus
- un bulletin d'adhésion
- un document sur l'utilisation des cotisations
- un historique du syndicat SUD GFI, les statuts, un questionnaire, ...